



**Région
de Nyon**

Commission de gestion
du Conseil intercommunal
de l'Association Région de Nyon

**Rapport sur la gestion
par le Comité de direction
de l'exercice 2025
de l'Association Région de Nyon**

Chavannes-de-Bogis, Crans VD, Gingins, Gland, Marchissy, Nyon, Rolle
5 juin 2026

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,
Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,
Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'Association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'Association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion par le Comité de direction (CoDir) de l'exercice 2025.

La Commission tient à remercier les membres du CoDir ainsi que le personnel de l'administration du Secrétariat de Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à ses questions.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

2. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2025

Cette liste présente le suivi des recommandations émises par la CoGes en 2025 dans son [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2024 de l'Association Région de Nyon](#). Elle comprend le texte des recommandations, les commentaires du CoDir ainsi que les remarques de la CoGes.

Recommandations émises en 2025	Commentaires du CoDir en juin 2025	Remarques de la CoGes en mai 2026
<p>Recommandation 1/2024</p> <p>La Commission de gestion recommande au Comité de direction de mettre en place avec le Bureau du Conseil intercommunal une procédure pour s'assurer que les informations concernant les membres du Conseil intercommunal publiées sur le site web de l'Association Région de Nyon soient toujours à jour.</p>	<p>Réponse orale le 18 juin 2025 (selon Procès-verbal)</p> <p>Une séance sera organisée avec le Bureau du Conseil intercommunal afin de voir s'il est possible d'améliorer l'échange d'informations au sujet de la liste des délégués. Il faut se rendre compte que l'information n'est par moment pas fournie par les communes. Le CoDir fera au mieux pour que l'information soit la plus juste possible, mais rappelle que seule la liste tenue par le Bureau du Conseil intercommunal est la liste officielle.</p>	<p>Point clos</p>
<p>Recommandation 2/2024</p> <p>Pour compléter les informations pertinentes disponibles sur le site web de l'Association Région de Nyon la Commission de gestion recommande que le Comité de direction développe :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ une carte (interactive) du réseau cyclable régional avec les projets achevés, en cours et prévus ; et▪ une carte (interactive) du réseau routier avec les projets soutenus par la Région de Nyon achevés, en cours et prévus. <p>Elle invite le Comité de direction de les référencer dans ses futurs rapports annuels.</p>	<p>Réponse orale le 18 juin 2025 (selon Procès-verbal)</p> <p>Le CoDir ainsi que le secrétariat travaillent déjà sur une carte interactive afin de suivre l'évolution du réseau cyclable. A ce jour cette carte n'est pas suffisamment aboutie pour la publier et le CoDir continuera à développer celle-ci en ayant comme but de pouvoir la publier lors du prochain exercice. Les projets routiers comportent toujours des parties cyclables et sont donc présents sur la carte interactive du réseau cyclable.</p>	<p>Remplacée par la recommandation 03/2025</p>
<p>Recommandation 3/2024</p> <p>La Commission de gestion recommande que le Comité de direction renforce encore la publicité pour les subventions et soutiens disponible dans le domaine d'environnement, afin qu'un plus grand nombre de projets puissent en profiter.</p>	<p>Réponse orale le 18 juin 2025 (selon Procès-verbal)</p> <p>Une campagne de communications est prévue cet automne [2025] en mettant en avant tous les soutiens et subventions disponibles à la Région. Les soutiens liés à l'environnement seront également mis en avant.</p>	<p>Remplacée par la recommandation 04/2025</p>

<p>Recommandation 4/2024</p> <p>La Commission de gestion recommande que le Comité de direction revoie le fonctionnement de la plateforme RégiONtroc, qui ne sera vraiment utile que lorsqu'elle sera utilisée.</p>	<p>Réponse orale le 18 juin 2025 (selon Procès-verbal)</p> <p>Une évaluation interne de RégiONtroc est prévue. Il est important d'avoir un peu de recul sur cet outil avant de procéder à cette évaluation. Celle-ci est prévue fin 2025, début 2026. A savoir que RégiONtroc a été ouvert aux associations communales des communes membres.</p>	<p>Point clos. Voir chapitre 3.4</p>
<p>Recommandation 5/2024</p> <p>La Commission de gestion recommande au Comité de direction de se projeter dans l'avenir en définissant quels sont les domaines et secteurs qui doivent être soutenus pour assurer une place économique forte pour les générations futures. Il ne s'agit pas seulement « d'écouter » les demandes des communes membres, mais de piloter un groupe de réflexion et de s'approprier la démarche et les résultats.</p>	<p>Réponse orale le 18 juin 2025 (selon Procès-verbal)</p> <p>La stratégie de développement économique répond en grande partie à cette recommandation.</p>	<p>Point clos.</p>

3. Le Rapport d'activité 2025 de Région de Nyon

Ce chapitre présente les observations ainsi que les recommandations découlant du travail d'analyse du Rapport d'activité 2025 du CoDir. Les différents sous-chapitres ne concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

La CoGes apprécie que la mission de chaque dicastère ait été ajoutée dans le rapport d'activité.

Comme dans le passé, la CoGes constate que le CoDir continue à rédiger un « rapport d'activité [annuel] » visant principalement un public externe et non pas un « rapport de gestion », comme prévu par [l'Art 125b de la Loi sur les Communes](#).

3.1 Organes et outils

Le Comité de direction et l'administration

Ayant passé en revue son fonctionnement et divers processus, la CoGes note plusieurs améliorations dans l'organisation du travail de l'administration et du CoDir, dont certaines ont été recommandées par la CoGes dans le passé.

Anticipation de la fin de législature 2021-2026

Au sein de l'Administration, la préparation de la transition entre l'actuel et le futur CoDir a commencé en 2024 déjà. Dans ce cadre le Secrétaire général et son équipe ont mis en place des mesures concrètes au cas où il y aurait des changements de responsables politiques dans les différents dicastères.

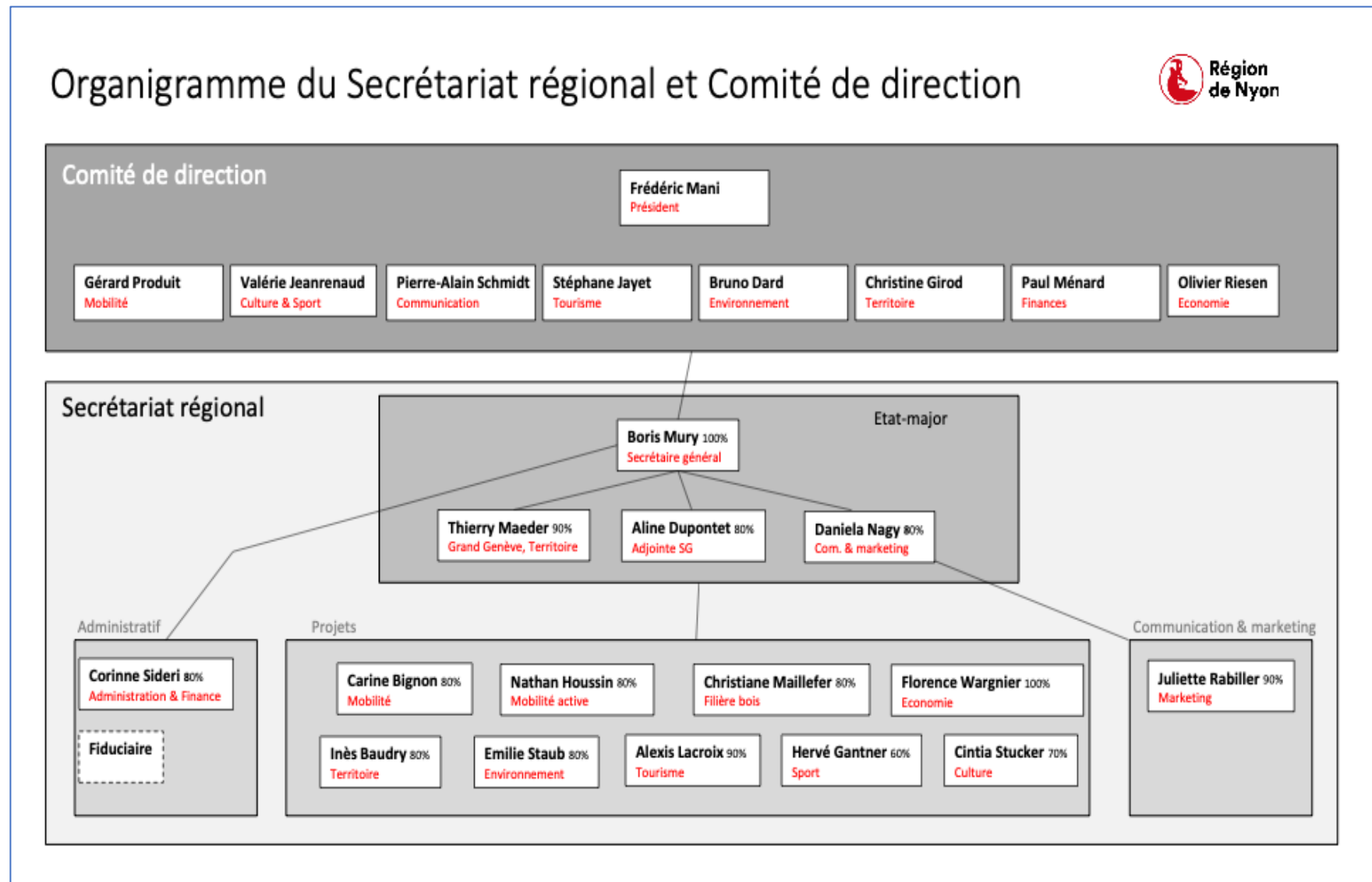
Composition de l'équipe de l'administration au 31 décembre 2025

Comme dans ses rapports sur la gestion de Région de Nyon précédents, la CoGes a demandé un tableau indiquant le nombre de collaboratrices et collaborateurs indiquant à quel service ils sont occupés, précisant également les mutations (en équivalent plein-temps ; EPT) qui ont eu lieu pendant l'année écoulée.

La CoGes constate que le taux d'occupation varie selon les rôles, responsabilités et sources de financement des postes des collaboratrices et collaborateurs.

La CoGes salue la forte représentation du district de Nyon auprès du Grand Genève.

Graphique 1 - Organigramme de l'administration au 31 décembre 2025 ¹



Source : Information du CoDir, mai 2026

¹ Pour l'organigramme de l'administration au 1^{er} janvier 2025 veuillez consulter le [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2024 de l'Association Région de Nyon](#)

Sociétés liées à Région de Nyon - Télé Dôle SA

La CoGes remercie le CoDir pour toutes les réponses apportées à la liste de questions de la CoGes au sujet de la société Télé-Dôle SA, dont Région de Nyon est actionnaire majoritaire. Le CoDir n'a pas fait mention de problèmes particuliers et annonce que tout se déroule conformément aux plans.

De plus, à la lecture du [Rapport de Gestion 2024-2025 de Télé-Dôle SA](#) la CoGes observe que le CoDir suit de près les activités de Télé-Dôle SA.

Lors de la dernière assemblée générale de Télé-Dôle SA, le 17 décembre 2025, il est annoncé, entre autres, par le conseil d'administration, que les coûts sont sous contrôle, qu'une nouvelle organisation sera annoncée lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue à la fin du premier trimestre 2026 et que la livraison de l'entier du bâtiment du Lapin Blanc est planifiée à fin février 2026.

Cependant, la CoGes s'inquiète des forces vives restantes au sein de Télé-Dôle SA, suite à la fin du contrat du responsable d'exploitation.

Suivi des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal

La CoGes apprécie les informations au sujet des préavis du CoDir et initiatives des membres du Conseil intercommunal déposés pendant l'année 2025 qui font désormais partie du Rapport d'activité [annuel] de Région de Nyon (cf. [annexe au Rapport d'activité de l'Association Région de Nyon 2025](#)).

3.2 Mobilité

Transport Public

Comme signalé les années précédentes, le rapport final 2010-2020 n'est toujours pas disponible, ceci en raison de projets qui ne seront achevés qu'en 2027-2028. La CoGes regrette un tel délai. La vision d'ensemble des actions de la Région, financées par le Fonds, est toujours moins lisible, chaque année ajoutant une piste de travail à d'autres pistes antérieures.

La CoGes remarque que la refonte du site web de Région de Nyon, annoncée l'an dernier, apportera quelques progrès notables, tels que les cartes interactives sur « cartolacote », actuellement disponible en version « beta ».

Des informations sur les horaires, les bassins versants pour les accès aux bus, par exemple, sont à saluer.

Des informations et des incitations pour l'usage des transports publics entre la Région de Nyon et l'agglomération genevoise font en revanche défaut. On trouve ce type d'information pour les usagers franco-genevois (lemanpass.com), alors qu'aucun équivalent n'est proposé pour les pendulaires valdo-genevois.

Recommandation 01/2025

La CoGes recommande que le CoDir développe des incitations pour que les pendulaires utilisent davantage les transports publics au-delà des lignes opérant dans le district de Nyon, notamment concernant les lignes entre le district de Nyon et les parties française et genevoise du Grand Genève.

Mobilité active : Vélos en libre-service (VLS)

La COGES a étudié les différentes étapes qui ont jalonné le dossier des « VLS », depuis la fin des relations avec PubliBike (juin 2025), et jusqu'à ce jour. Le CoDir s'était appuyé sur un avis de droit pour guider ses démarches ; les informations transmises au juriste ont néanmoins prêté à confusion. En suivant les conseils du juriste, le CoDir a suivi une procédure qui a été combattue avec succès et annulée par la Cours de droit administratif et public de l'État de Vaud (juillet 2025). Un appel d'offres a dès lors été publié en septembre 2025 et a abouti au choix du prestataire tel qu'annoncé dans le rapport de gestion (Voi Technology), prestataire qui offre plus de vélos pour des coûts moindres.

Le CoDir a décidé, dans son appel d'offres VLS, de retirer la possibilité de vélos mécaniques. Il justifie ce souhait d'avoir une flotte uniquement électrique par le souhait de favoriser un prix plus bas. La CoGes regrette cette décision qui va contre l'encouragement du sport et l'environnement dans le district. Un prestataire proposant à la fois des vélos mécaniques et électriques devrait pouvoir être retenu pour cet avantage, à condition que son offre soit compétitive.

Recommandation 02/2025

La CoGes recommande au CoDir de demander au Grand Genève de considérer aussi des vélos mécaniques dans le futur appel d'offres, et de ne pas se limiter qu'aux vélos électriques.

Mobilité active - pistes cyclables

L'attention du CoDir avait été attirée l'an dernier sur l'intérêt de développer et maintenir une carte interactive du réseau de pistes cyclables. Les cartes proposées actuellement sont datées de 2018 et correspondent à des annexes de l'étude de cette même année. Il n'est pas indiqué si des mises à jour ont été effectuées. Ces cartes ne sont ni interactives ni d'une lecture aisée ; elles ne donnent pas la compréhension des progrès effectués sur le réseau dont le potentiel a été évalué à 315 km et seuls 28% réalisés à fin 2023 - dernière date disponible.

Recommandation 03/2025

La CoGes réitère sa recommandation émise dans son [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2024 de l'Association Région de Nyon](#) (cf. Recommandation 2/2024) et recommande le développement de :

- une carte (interactive) du réseau cyclable régional avec les projets achevés en cours et prévus ; et
- une carte (interactive) du réseau routier avec indications des projets soutenus par Région de Nyon achevés, en cours et prévus.

Elle invite le CoDir de les référencer dans ses futurs rapports annuels.

Réseau routier

L'approche régionale du réseau routier fait partie de l'ADN de Région de Nyon. Comme souligné l'an dernier, une représentation graphique, similaire à ce que la Grand Genève propose sur son site (https://www.grand-geneve.org/ressources_type/cartes-donnees/) permettrait de bien comprendre l'importance de l'approche régionale et la continuité des projets, géographiquement et dans le temps.

Par ailleurs, le site web de Région de Nyon actuel comporte toujours une référence à l'élargissement de l'autoroute entre Nyon et Genève, malgré le référendum de novembre 2024.

3.3 Territoire

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Commencée il y a plusieurs années, Région de Nyon a enfin pu présenter sa SRGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités). Les 47 communes du district ayant accepté cette stratégie, le dossier a été soumis au Conseil d'État en août 2025.

Les organes des 5 zones d'activités régionales ont été constituées et sont opérationnels.

Pôle Bois

Depuis plus de 10 ans, Région de Nyon travaille sur un plan d'affectation permettant d'implanter un « pôle bois » à La Rippe. Les travaux effectués ont permis à cette commune de mettre ce projet en discussion et de tenir compte des avis de ses citoyens. Le projet a été transmis en septembre 2025 au canton pour examen préalable.

Master plan Vélo tout terrain (VTT) Jura Vaudois

Avec l'aide d'un consultant spécialisé dans la planification des trajets VTT, et grâce à l'aide financière du canton (70% des CHF 95'360.- que coûte la réalisation d'un master plan), l'étude a pu être lancée en octobre 2025.

Agglomération Franco-Valdo-Genevoise

C'est en juin 2025 que le projet d'agglomération de 5ème génération a été lancé. Pour le district, il s'agit essentiellement d'aménagements pour cyclistes, de mobilité douce et de requalification de la RC1 à Rolle et Perroy. La participation financière de la Confédération est sollicitée pour la période 2028-2032.

Une étude sur la production de logements au niveau de toute l'agglomération a été lancée. Il s'agit d'établir un diagnostic commun et ensuite d'élaborer une stratégie pour réduire la crise du logement dans le périmètre de l'agglomération.

Les 3 entités de l'agglomération ont proposé une démarche commune visant à renforcer l'accès aux services et équipements de proximité dans les villages et ainsi réduire la dépendance à la voiture. Pour notre district, un site pilote comprenant les villages de Burtigny, Le Vaud, Longirod et Saint-George démarrera cette étude en collaboration avec les autorités concernées.

3.4 Environnement

Subventions

En 2025, plusieurs subventions étaient à disposition de la population et des communes :

- Soutiens de projets locaux dans le cadre du Projet de développement régional agricole (PDRA) Ouest vaudois (Préavis 10-2022)
- Soutien aux projets thématiques dans le cadre du programme pour la biodiversité (Préavis 18-2022)
- Soutiens ponctuels à la transition écologique

La subvention pour le remplacement des haies invasives pour privés et communes (Préavis 18-2022) s'est terminée en décembre 2024.

Ces subventions ont reçu très peu de demandes. Par exemple, le soutien de plantation d'arbres indigènes (partie du programme pour la biodiversité) n'a reçu qu'une demande en 2025. Les autres subventions ont reçu moins de demandes que ce que permettait les sommes à disposition.

Réseaux agroécologiques

Actuellement, trois réseaux agroécologiques sont soutenus par Région de Nyon (Eco-Terre Sainte, Nyon Région, Cœur de la Côte). Le soutien à deux autres réseaux (la Frontière, la Serine) est prévu pour 2026. La CoGes s'en réjouit.

RégiONtroc

Le CoDir indique :

« La plateforme RégiONtroc, mise en place par la Région en juin 2024, a pour but de permettre aux communes et aux associations de faciliter les échanges, prêts, reventes et location de matériel entre elles. [...] Un sondage a été envoyé aux communes pour connaître les raisons du manque d'utilisation et dresser un bilan après deux ans. Les résultats du sondage sont encourageant quant à la pertinence de la plateforme. Celle-ci demande cependant des efforts de relance pour augmenter le catalogue, ainsi que plus de communication et de formation du personnel. Le constat principal est que les services communaux ont déjà en place des circuits courts, sans recourir à la plateforme.

Au vu du coût de maintenance et du peu d'utilisation, le Comité de direction a pris la décision de fermer la plateforme avec effet au 31 mai 2026 »

La CoGes félicite le CoDir pour cette décision difficile, mais pertinente.

Énergie

L'énergie est un des thèmes centraux du programme environnement de Région de Nyon. En 2025, les seules actions de la région sur ce thème ont été quelques séances pour les municipalités. La CoGes regrette qu'aucune action en faveur de l'énergie n'ait été effectuée en 2025 pour la population.

Autres actions

D'autres actions ou subventions ont été effectuées en 2025, par exemple :

- Revitalisation de l'étang de la Givrine
- Revitalisation de l'étang de Rousseil, à Rolle
- Mur en pierre sèche au cimetière de Tartegnin
- Panneaux didactiques
- Soutien au bois de Chêne
- Corridors écologiques utilisés par les espèces nocturnes

La CoGes est satisfaite de ces mesures, malgré le faible montant alloué.

Recommandation 04/2025

La CoGes recommande que le CoDir mette en place des mesures pour que les subventions existantes et futures soient connues de la population et utilisées, par exemple via les communications communales, qui ont une plus grande portée que la communication régionale.

3.5 Économie

Stratégie de développement régional :

La publication en décembre 2024 de la [Stratégie de développement régional](#) donne une direction claire des activités de Région de Nyon pour la période 2025 - 2029. Nous rappelons ci-dessous les objectifs prioritaires définis :

- Répondre aux exigences du Canton pour les organismes de développement économiques régionaux et servir de cadre pour l'octroi des soutiens LADE
- Contribuer à l'essor économique du district de Nyon, grâce à des objectifs de développement qui créent l'adhésion et un plan de mesures pour les atteindre
- Gagner en efficacité, grâce à une mise en commun des ressources et des modes de collaboration bien définis entre région, communes et partenaires
- Faciliter l'accès aux financements, grâce un cadre clair à une mise en cohérence des politiques et mécanismes (entre communes, Canton, Confédération)
- Assurer le monitoring du développement régional, grâce à un dispositif et des indicateurs mesurables

Répertoire des entreprises

Le nombre d'entreprises affichées sur le site internet est passé de 5'914 (2024) à 6'099 (2025), mais le nombre de communes ayant collaboré à la mise à jour est passé de 50% (2024) à 45% (2025). Le CoDir n'a pas pris position sur la continuité (ou non) de cet annuaire ou évalué d'autres alternatives, en regard de ses obligations, comme demandé dans le rapport de la CoGes 2024.

Soutiens ponctuels aux entreprises

Doté d'une enveloppe de CHF 30'000.- le montant alloué aux entreprises est passé de CHF 17'750.- (2024) à CHF 28'235.- (2025). Cette augmentation était attendue par le CoDir suite à l'engagement d'une ressource supplémentaire au poste de chargé de projets à la promotion économique.

Prix à l'innovation

La CoGes se réjouit du succès de ce programme et encourage le CoDir à le maintenir, voire à le développer encore. Les startups d'aujourd'hui constitueront les ressources régionales de demain.

Ressources régionales

Comme déjà dans le rapport d'activité de 2024, une grande place est donnée aux soutiens apportés à la filière du bois. En 2025, nous trouvons encore une petite mise à jour du [Projet de développement régional agricole \(PDRA\)](#) Ouest vaudois avec la [Maison des vins de La Côte](#), ainsi qu'une petite rubrique sur [l'abattoir régional](#) transféré de Rolle à Aubonne.

L'industrie primaire et secondaire de la région est certes importante, mais l'économie tertiaire, qui compte bien plus d'emploi, n'est pas couverte dans ce rapport. Cette remarque a déjà été formulée dans le rapport de la CoGes 2024 et complétée par la recommandation 5/2024.

3.6 Tourisme

En 2025, Région de Nyon a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements avec la promotion touristique et le tourisme de nature.

Dans ce cadre, elle anime la plateforme « [tourismedenature.ch](#) » à disposition de tous les acteurs du tourisme. Elle a également organisé 4 formations pour les professionnels du tourisme afin de leur permettre de se perfectionner dans différents domaines.

Toujours dans le cadre du tourisme nature, Région de Nyon a accompagné la commune de Saint-Cergue pour développer sa stratégie touristique appelée « Saint-Cergue 2030+ ».

Région de Nyon a poursuivi sa coordination pour la création de sentiers pédestres et didactiques qui relient les communes du haut du district. Ils permettent de valoriser le patrimoine de ces villages.

Le contrat pour l'élaboration d'une « Stratégie touristique 4 saisons » sur le massif de la Dôle a été signé en automne 2025. Bien que son périmètre soit bien défini, la collaboration avec La Givrine et la France sera assurée.

Dans le cadre des mesures de promotions touristiques, 14'597 cartes « Explore » ont été émises en 2025. A travers ces dernières, 213'524 nuitées ont été réservées dans le district de Nyon. Deux mandats destinés à évaluer les retombées économiques du tourisme et à mesurer l'impact sur les médias ont été lancés en 2025.

Le nouveau [Règlement sur les taxes de séjour et les résidences secondaires](#) est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Ces taxes servent au fonctionnement des offices de tourisme et à alimenter le FRAT. En 2025, ce dernier a soutenu diverses activités ou équipements touristiques pour un montant de CHF 597'814. A noter que des fonds tiers provenant de la Confédération, du canton de Vaud, et de « Suisse Rando » se sont élevés à environ CHF 230'000.

3.7 Culture

Une nouvelle politique culturelle a été élaborée suite à l'augmentation des demandes de subventionnement. Étant entrée en vigueur au printemps 2025, il est trop tôt pour en tirer un bilan.

Sur le plan stratégique, elle définit de nouvelles orientations (accessibilité culturelle, valorisation du patrimoine, équilibre territorial) qui se traduiront par des projets structurants inscrits dans la durée d'une législature.

Sur le plan des subventions, les changements portent principalement sur la manière dont les dossiers sont évalués et priorisés. Les nouveaux critères fonctionnent comme des éléments de pondération qui influencent à la fois la décision d'octroi et les montants attribués. Les effets les plus significatifs concerneront les soutiens réguliers, dont les dossiers déposés au 31 mai 2025 ont été traités entièrement sous le nouveau cadre, avec des décisions effectives en 2026. Certaines structures verront leur statut évoluer, passant du régulier au ponctuel si elles ne remplissent plus pleinement les critères.

En plus des 4 institutions conventionnées qui reçoivent un soutien du FRAT en plus d'un soutien par le budget culture (far°, Visions du Réel, Usine à Gaz et Casino Théâtre de Rolle), 3 projets ayant un aspect culturel qui ont été soutenu par le FRAT en 2025 ; il s'agit de l'installation d'un parcours de découverte historique du Bourg de Coppet, d'un projet pour l'accessibilité des événements culturels pour les personnes en situation de handicap et l'étude pour l'évaluation des retombées économiques (objet d'un préavis).

3.8 Sport

Comme pour la culture, les demandes de subventionnement dans le domaine du sport ont augmenté et cela a nécessité de revoir la politique sportive. Il est de même trop tôt pour tirer un bilan de ce changement étant donné que les essais de mise en application des nouvelles dispositions ont débutés mi-2025.

Sur le plan des subventions, les changements portent principalement sur la suppression de la limite d'âge et la mise en place d'un système de notation.

En 2025, une convention quadriennale (2025-2028) a été signée avec le Triathlon de Nyon. Elle porte sur un montant annuel de CHF 10'000.-

Soutien du domaine skiable de Saint-Cergue : Une convention est envisagée. Les discussions sont en cours.

Recommandation 05/2025

Dans le cas où la convention envisagée avec la Commune de Saint-Cergue pour son domaine skiable inclus un cautionnement, la CoGes recommande que le CoDir soumette un préavis au Conseil intercommunal.

3.9 Communication

Stratégie de communication et documents internes

Durant l'année 2025, Région de Nyon a passé en revue sa stratégie et ses outils de communication afin de mieux répondre aux besoins des communes membres et aux pratiques actuelles.

La stratégie de communication a été adoptée par le CoDir en décembre 2025 et est basée sur des axes définis. Elle est accompagnée pour chaque axe de communication d'une fiche avec des objectifs visés. Le document est complété par la liste de moyens et outils ainsi que le planning annuel actions. La Stratégie de communication et ses annexes sont disponibles auprès de l'administration de Région de Nyon.

Fréquentation du site web de Région de Nyon (regiondenyon.ch)

En complément de l'information publiée dans le rapport annuel 2025, le CoDir indique que la fréquentation du site web de Région de Nyon avait augmenté de manière exceptionnelle en 2024 (+63%) en raison des diverses communications autour des 20 ans de l'Association. Les années précédentes, le CoDir a observé une stagnation entre 2021 et 2022, puis une légère baisse de 19% entre 2022 et 2023. Entre 2023 et 2025 les visites ont augmenté de 14%.

Selon le CoDir, la raison de la baisse en 2025 de la fréquentation peut s'expliquer en partie par le fait que l'audience consulte des pages très spécifiques et obtient généralement l'information sur les réseaux sociaux et via les actualités. C'est pourquoi Région de Nyon a procédé en 2025 à une analyse interne et lancé les travaux pour la refonte de son site web. Celle-ci prévoit notamment une réorganisation de l'information, une nouvelle rubrique « soutiens et aides », un agenda, ainsi que des portes d'entrée par public-cible.

Recommandation 06/2025

La Commission de gestion recommande que ses rapports soient plus facilement accessibles sur le nouveau site web de Région de Nyon, comme le sont les préavis actuellement.

Informations à disposition des Communes membres et du Conseil intercommunal

Les mesures régulières de communication sont complétées par deux séances annuelles avec les communes. Par ailleurs, les spécialistes de chaque dicastère ont des contacts réguliers avec les communes.

La CoGes constate qu'il n'est pas toujours facile de trouver ses anciens rapports sur le site web de Région de Nyon. Elle espère que cette difficulté sera adressée durant la refonte du site web. Dans ce contexte elle note la remarque du CoDir : « *Le site web comprend beaucoup d'informations pas toujours facile à trouver [...]* ».

3.10 Finances

La CoGes est satisfaite que le résumé des comptes de Région de Nyon soit davantage étoffé.

3.11 Annexes - Préavis & Initiatives individuelles

La CoGes salue l'ajout de l'annexe traitant des préavis et initiatives individuelles au Rapport annuel d'activité du CoDir répondant ainsi à une recommandation de la CoGes formulée précédemment. Pour augmenter la valeur de l'information partagée, la CoGes recommande d'ajouter des données supplémentaires à la liste publiée.

Recommandation 07/2025

La Commission de gestion recommande que le CoDir ajoute des données supplémentaires à la liste publiée (cf. page 55 du [Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2024 de l'Association Région de Nyon](#)), tels que l'échéance, l'état de l'avancement en pourcentage, ainsi que les éventuels dépassements de crédits des projets préavisés et votés.

4. Conclusion et proposition de décision

La Commission de gestion,

- **Sur la base** du présent rapport,
- **En connaissance** du Rapport d'activité 2025,
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion des années précédentes,
- **Ayant pris en compte** les réponses du CoDir aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2025, et
- **En s'appuyant** sur ses recommandations relatives à l'exercice 2025,

Recommande au Conseil intercommunal de Région de Nyon, à la majorité de ses membres, d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et de lui en donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Raphaël Dunant
Nyon

Cédric Gorgerat (président)
Gingins

Christian Hay
Rolle

Valérie Issumo
Marchissy

Yvan Rueff
Crans VD

Rupert Schildböck (rapporteur)
Gland

Pierre Stampfli
Chavannes-de-Bogis



Annexe 1

La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2025

Nom	Rôle	Raison
Commission consultative de sport		
Représentants des milieux professionnels		
Milan Despotović	Membre	Ancien sportif d'élite et spécialiste en financement des associations et clubs sportifs, ainsi que des sportifs d'élite
Dany Gelinas	Membre	Entraîneur de hockey-sur-glace réputé ; spécialiste en management, condition physique et préparation mentale
Robin Godinat	Membre	Journaliste sportif du journal La Côte
Mark Milton	Membre	Fondation Education 4 Peace
Patrick Plé	Membre	Cycliste, marathonien et trailer ; spécialiste en sport d'endurance
Odile Rochat	Membre	Ancienne sportive d'élite et Cheffe du service des sports, Commune de Nyon
Représentants des Villes partenaires des Mérites sportives régionaux		
Alexandre Démétriadès	Membre	Conseiller municipal de Nyon en charge du sport
Gilles Davoine	Membre	Conseiller municipal de Gland en charge du sport
Représentante de Région de Nyon		
Valérie Jeanrenaud	Présidente ; représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.
Commission consultative de la culture		
Représentants des milieux professionnels		
Sébastien Dubugnon	Membre	Ancien membre du comité de PETZI - Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles
Zoé Cadotsch	Membre	Artiste
Andrea Bras Lopo	Membre	Journaliste culturelle et rédactrice en chef adjointe à NRTV
Michel Huelin	Membre	Artiste plasticien
Gilles Valet	Membre	Programmateur de festival culturel
Miriam Kridi	Membre	Cheffe du Service des affaires culturelles, Commune de Nyon
Représentants de Région de Nyon		
Valérie Jeanrenaud	Présidente, représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine de la culture.
Cintia Stucker	Coordinatrice de la Commission	Déléguée à la culture, Association Région de Nyon
Commission consultative du tourisme (1 janvier - 8 octobre 2025)		
Représentant de Région de Nyon		
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme
Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme		
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon
Pascale Vollenweider	Membre	Conseillère municipale, Rolle
Muriel Archer-Galibourg	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue

Membres exécutifs issus des quatre sous-régions du district (désignés par les communes de la sous-région concernée)		
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte
Chantal Maurer	Membre	Sous-région Lac-Vignoble
Valérie Issumo	Membre	Sous-région Jura-Lac
Christel Burri	Membre	Sous-région Asse et Boiron
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)		
Pierre Stampfli	Membre	Sous-région Terre Sainte
Jacques Tschudin	Membre	Sous-région Lac-Vignoble
François Vautier	Membre	Sous-région Jura-Lac
Mario-Charles Pertusio	Membre	Sous-région Asse et Boiron
Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)		
Didier Miéville	Membre, milieu touristique	Directeur, Région Nyon Tourisme
Michaël Garnier	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon ; ancien syndic, Vich ; ancien membre du CoDir-et ancien conseiller intercommunal de Région de Nyon
Commission consultative du tourisme (9 octobre 2025 - 31 Décembre 2025)		
Représentant de Région de Nyon		
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme
Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme		
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon
Pascale Vollenweider	Membre	Conseillère municipale, Rolle
Muriel Archer-Galibourg	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)		
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte
Florence Ursenbacher	Membre	Sous-région Lac-Vignoble
François Vautier	Membre	Sous-région Jura-Lac
Mario-Charles Pertusio	Membre	Sous-région Asse et Boiron
Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)		
Didier Miéville	Membre, milieu touristique	Directeur, Région Nyon Tourisme
Michaël Garnier	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon ; ancien syndic, Vich ; ancien membre du CoDir et ancien conseiller intercommunal de Région de Nyon
Commission consultative de l'économie		
Représentant de Région de Nyon		
Olivier Riesen	Président	Responsable politique pour le domaine de l'économie
Florence Wagnier	Membre	Chargée de projets à la promotion économique
Membres de la jury du Prix à l'innovation		
Cécile Rod	Membre	Ingénieure, Conseillère municipale, Nyon
Robert Jenevsky	Membre	Physicien, Conseillère intercommunal
Boris Vetsch	Membre	Directeur financier, Conseiller municipal, Borex

Jean-Frédéric Berthoud	Membre	Ingénieur et consultant
Evelyne Vuaridel	Membre	Fondatrice de LyneLine, ancienne lauréate
Niels Rodin	Membre	Fondateur de La Ferme aux Agrumes
Laurence Stoll	Membre	Fondatrices de Marquise Technologies, ancienne lauréate
Nathalie Scott	Membre	Avocate
Membres du Groupe de sélection Soutiens ponctuels		
Melany Gilis	Membre	Fondatrice de Melany Gilis Consulting
Evelina Girod	Membre	Contrôleur RH Centre de compensation, Co-fondatrice de Sous Ton Toit Sàrl, Conseillère municipale Trélex
Marc Barmes	Membre	Conseiller sénior chez Lenz & Staehelin
Stéphane Estival	Membre	Administrateur Groupe EHS Médias

Source : Information du CoDir, mai 2026

